



bon de commande non honoré

Par **catche**, le **26/04/2013** à **11:26**

Bonjour,

Nous sommes une petite agence de communication. J'ai demandé à modifier mon contrat de téléphonie fixe auprès de mon fournisseur.

J'ai donc complété le bon de commande (le 22/11/2012) et il m'a été retourné signé par le responsable (le 10/12/12).

Depuis pas de nouvelles.

Mes nouvelles clauses ne sont pas prises en compte. (Je paye donc toujours un abonnement internet dont j'ai demandé la résiliation...).

J'ai donc essayé de les contacter mais entre les personnes qui ne sont pas à même de m'aider et ceux qui ne répondent pas je suis seule face à un mur...

Quels sont mes droits, mes recours??

D'avance merci

Cordialement